

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 28 juin 2018

n°28

page 1/2

EXTRAIT :



PRESENTS (25) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, H. PREHER, T. BAUDIN, F. MERY, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (12) :

L. RABUSSIÉ mandante a pour mandataire JP. ABELIN
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire J. MELQUIOND
E. FARHAT mandante a pour mandataire F. BRAUD
G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire à J. DUMAS
G. MICHAUD mandant a pour mandataire à C. PAILLER
P. BARAUDON mandant a pour mandataire à F. MERY
K. WEINLAND mandante a pour mandataire à S. LANSARI-CAPRAZ
P. MIS mandant a pour mandataire T. BAUDIN
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire E. PHILIPPONNEAU
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire JM. MEUNIER

EXCUSE (2) :

M. METAIS, Y. GANIVELLE

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques DUMAS

OBJET : Modification et mise à jour des effectifs

1) *En raison de la mobilité d'un maçon de voirie au sein du service Aménagement urbain à compter du 1er juillet 2018 et afin d'assurer la continuité de service, il est demandé de créer un poste de catégorie C de la filière technique sur les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps complet. Si nécessaire, le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe sera supprimé, après avis du comité technique.*

2) *Afin d'assurer le déploiement de la vidéoprotection sur le territoire châtelleraudais, il a été décidé la création d'un Centre de Supervision Urbaine (CSU). Pour en assurer l'organisation, il est demandé de créer un poste de superviseur du CSU, de catégorie B, des filières technique ou administrative dans les cadres d'emplois des techniciens ou des rédacteurs territoriaux, à temps complet.*

3) *En raison du départ du responsable de l'unité maintenance et dépannage du service Gestion et Entretien du Patrimoine Bâti, et afin d'assurer la continuité de service, il est demandé de créer un poste de catégorie B de la filière technique sur les grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, à temps complet. Si nécessaire, le poste créé précédemment sur le grade de technicien sera supprimé, après avis du comité technique.*

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n° 23 du conseil municipal du 5 avril 2018 portant modification et mise à jour des effectifs,

Acquitté en PREFECTURE le: 29/06/2018

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 28 juin 2018

n°28

page 2/2

CONSIDERANT les motifs évoqués ci-dessus et la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de créer :

- 1) 1 poste sur les grades d'adjoint technique ou d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet.
- 2) 1 poste sur les grades des cadres d'emplois des rédacteurs et techniciens territoriaux, à temps complet,
- 3) 1 poste sur les grades de technicien principal de 2ème et de 1ère classe, à temps complet.

Le coût de la création de ces postes est prévu au budget 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

F- 2 JUIL 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

